



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

22 juin 2018

DATE D’AFFICHAGE

22 juin 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 22

OBJET

**Désignation d’un
coordonnateur de l’enquête
de recensement de la
population**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-huit, le 26 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN.

Etaient absents excusés :

Yves MARRE donne pouvoir à Philippe VAN ROSSOMME
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Mariannick MORVAN
José AZEVEDO donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Guy PETITBON donne pouvoir à Michelle LUCARAIN
Alain DENIMAL donne pouvoir à Ariel SHEPS
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Alexa PELAGE
Alain NOURY donne pouvoir à Claire HERLIN
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absents :

Mélanie MATHIEU
Kaïte Caroline VILLANUEVA
Nasser OUDJIT
André RIETZ
Stéphane LE PECULIER

**DESIGNATION D’UN COORDONNATEUR DE L’ENQUETE DE
RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations de recensement 2019 qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour le besoin du recensement,

VU l’arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

CONSIDERANT l’obligation faite aux communes de procéder au recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019 qui implique la désignation d’un coordonnateur des opérations,

Transmise en sous-préfecture
le 27 JUIN 2018

Publiée le 27 JUIN 2018

Notifiée le 27 JUIN 2018

CONSIDERANT qu'une dotation forfaitaire est allouée par l'INSEE dont le montant n'est pas encore arrêté par l'Etat,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE le Maire à désigner un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

DIT que la recette versée par l'INSEE à la Commune sera imputée au Budget Principal.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du coordonnateur nommé dans l'emploi précité seront inscrits au budget primitif de 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

